

Dépôt : Meris Sehovic

PL 8512

Luxembourg, le 28 octobre 2025



MOTION

visant à renforcer les ressources humaines et financières de la Commission consultative des droits de l'Homme

La Chambre des Député·e·s,

- considérant le vote du projet de loi n° 8512 portant modification de la loi modifiée du 18 juillet 2018 sur la Police grand-ducale ;
- considérant que la Commission consultative des droits de l'Homme (CCDH) est appelée, dès l'entrée en vigueur de la loi, à émettre systématiquement un avis préalable sur les demandes d'autorisation et de renouvellement de caméras de surveillance dans l'espace public ;
- considérant que cette nouvelle mission implique l'analyse de dossiers techniques complexes, le respect de délais légaux stricts et l'examen du respect du principe de proportionnalité ;
- considérant qu'une mise en œuvre efficace de ce rôle consultatif renforcé contribue à la garantie des droits fondamentaux, au contrôle démocratique et à la légitimité du recours à la vidéosurveillance dans l'espace public ;
- considérant les remarques de la CCDH dans son avis du 16 juin 2025, soulignant la nécessité de disposer dans les meilleurs délais de ressources humaines et financières supplémentaires pour exercer pleinement cette nouvelle responsabilité, en tout cas avant l'entrée en vigueur de la loi ;

invite le Gouvernement

- à mettre à disposition de la Commission consultative des droits de l'Homme le plus rapidement possible les ressources humaines et financières supplémentaires pour lui permettre d'exercer pleinement et efficacement sa mission dans le cadre de la procédure d'autorisation de caméras de surveillance dans l'espace public;

Signatures :

MERIS SEHOVIC

Jean Bricelet

Marc Baum